



COMMUNE D'ESCHAU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE RECTIFICATIF

Le présent avis rectificatif a pour objet de reporter la date limite de remise des offres (initialement fixée au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00) au lundi 04 novembre 2024 à 12h00.

1. Collectivité qui passe le Marché :

COMMUNE D'ESCHAU, M. le Maire

60 rue de la 1^{ère} Division Blindée, 67114 ESCHAU, ☎ 03 88 64 03 76

www.eschau.fr, Adresse du profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

2. Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée avec recours éventuel à la négociation avec les deux candidats les mieux classés au vu des critères de sélection des offres.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la réception des offres.

3. Objet et caractéristiques du marché :

Type de marché : Fournitures courantes et services

Objet : Prestations d'assurances pour la commune d'Eschau (2025 – 2027).

Ces prestations sont divisées en 5 lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes.
- Lot n°2 : Flotte automobile.
- Lot n°3 : Protection juridique
- Lot n°4 : Responsabilité civile générale de la commune et risques annexes / Responsabilité Atteinte à l'environnement.
- Lot n°5 : Risques statutaires.

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, pour tous les lots.

Durée : La date de début d'exécution est fixée au 1er janvier 2025. La durée initiale du présent marché est fixée à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

4. Obtention des documents de la consultation à l'adresse ci-dessus :

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'URL suivant : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

6. Date limite de réception des offres : lundi 4 novembre 2024 à 12h00

Les offres / candidatures / demandes doivent impérativement être déposées par voie dématérialisée à l'URL suivant : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

7. Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique : 60% dont :

- o Nature et étendue des garanties, exclusions éventuelles : 15%
- o Plafonds d'indemnisation : 15%
- o Modalités et procédure de gestion des dossiers : 15%
- o Montant de franchise : 15%

Prix : 40% (incluant le montant des primes et, le cas échéant, les éventuelles primes additionnelles et frais de gestion).

8. Date de l'envoi ou de l'affichage de la publicité 17 octobre 2024

Le Maire, Yves SUBLON